

Communiqué de presse

RÉGULATION DES MARCHÉS FIXES

Tarif du dégroupage : l'Arcep rend opposable l'engagement d'Orange sur les tarifs des accès à la boucle locale cuivre soumis à l'obligation de non-excessivité, pour les années 2026 à 2028

Paris, le 15 mai 2025

L'Arcep adopte une décision rendant opposable l'engagement d'Orange de respecter un plafond tarifaire pour les trois années 2026, 2027 et 2028, pour les accès en dégroupage de la boucle locale de cuivre soumis à une obligation tarifaire de non excessivité.

Orange est tenu de respecter un plafond de tarif récurrent mensuel des accès au dégroupage total soumis à l'obligation de non-excessivité fixé à 10,70 € par paire et par mois jusqu'en 2028 inclus.

L'accélération de la fermeture du réseau cuivre et la poursuite du déploiement d'infrastructures concurrentes ont conduit l'Arcep¹ à distinguer dans le cadre du 7^e cycle d'analyse de marché (2024-2028), trois catégories d'accès à la boucle locale cuivre d'Orange en matière d'obligation de contrôle tarifaire : les accès soumis à une obligation d'orientation vers les coûts, les accès soumis à une obligation tarifaire de non-excessivité² et les accès pour lesquels l'obligation de contrôle tarifaire est levée.

S'agissant des accès soumis à une obligation tarifaire de non-excessivité, l'Arcep a mené du 4 février au 7 mars 2025 une consultation publique sur la proposition d'engagement d'Orange³ pour les années 2026 à 2028. Les réponses à cette consultation n'ont pas conduit l'Autorité à apporter de modifications substantielles au projet de décision. L'Autorité a transmis son projet de décision à la Commission européenne le 1^{er} avril 2025. La Commission n'a pas formulé d'observations sur ce projet de décision.

Ce plafond est identique à celui en vigueur en 2025.

À ce plafond tarifaire s'ajoute un montant unitaire mensuel au titre de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau (IFER) dont le plafond est ajusté chaque année par l'Arcep afin de prendre en compte la mise à jour annuelle de l'IFER.

L'engagement d'Orange, rendu opposable par la présente décision, concerne également les tarifs du dégroupage partiel ainsi que d'autres tarifs du dégroupage total, tel que les frais d'accès au service, de résiliation d'accès et de SAV+.

¹ [Décision n° 2023-2802 portant sur la définition du marché pertinent de fourniture en gros d'accès local en position déterminée, sur la désignation d'un opérateur exerçant une influence significative sur ce marché et sur les obligations imposées à cet opérateur à ce titre.](#)

² Les accès soumis à une obligation tarifaire de non-excessivité, définis par l'article 45 de la décision n° 2023-2802 sont ceux pour lesquels « par exception à l'Article 44, Orange est soumis à une obligation de pratiquer des tarifs non excessifs pour les accès situés dans les communes dont au moins 95 % des locaux sont raccordables à l'infrastructure FttH depuis plus de 9 mois selon l'observatoire des abonnements et déploiements du haut et très haut débit de l'Autorité ».

³ [Consultation publique à la suite de la proposition d'engagement d'Orange pour la période 2026-2028 concernant les tarifs des accès à la boucle locale de cuivre soumis à l'obligation tarifaire de non-excessivité.](#)

Document associé

- [La décision n° 2025-0928 modifiant la décision n° 2023-2802 d'analyse du marché 1 et rendant opposable l'engagement d'Orange sur les tarifs des accès à la boucle locale de cuivre en dégroupage total soumis à une obligation tarifaire de non-excessivité pour les années 2026 à 2028](#)

À propos de l'Arcep

L'Arcep est l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse. Arbitre expert et neutre, au statut d'autorité administrative indépendante, elle est l'architecte et la gardienne des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles, postaux et de distribution de la presse en France.

Contact presse

Victor Schmitt
victor.schmitt@arcep.fr
Tél. : 01 40 47 71 84

Suivez l'ARCEP

 www.arcep.fr
 LinkedIn
 Dailymotion

Abonnez-vous

Flux RSS
Lettre électronique
Listes de diffusion